

LE JOURNAL DU LOCAL 144 INTERNATIONAL

Journal du LOCAL 144 de l'Association Unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada

DÉCEMBRE 2014

Du changement pour le mieux!

**Éditorial du gérant d'affaires,
Sylvain Morissette**

Page 2

**Mot du UA et reconnaissance
à nos militants**

Pages 4 et 5

Hommage et départ à la retraite

Page 6

Nous avons négocié! (feuilleton détachable)

Pages 8 et 9

Nouveautés

Pages 12 et 13

À la mémoire de nos disparus

Page 14

Et plus encore...

LES CHOSES ONT CHANGÉ EN 2014, POUR LE MIEUX!



Une fois par année, en décembre, nous publions le Journal du Local. Cette édition est importante, car elle nous permet de faire le point sur ce que nous avons réalisé au cours des derniers mois. Elle nous permet aussi de prendre la mesure de ce qu'il reste encore à faire pour atteindre nos objectifs. Chose certaine, ni les membres du **Local 144**, ni vos représentants n'ont chômé au cours de la dernière année.

En 2014, plusieurs changements ont été apportés dans notre fonctionnement. Nous voulions poser des gestes pour faciliter encore davantage votre participation à la vie de votre section locale.

Des règles plus simples pour aider nos membres en chômage

Tableau des membres en chômage

Fini le temps où vous deviez dépenser de l'essence pour venir signer votre carte toutes les deux semaines. Maintenant, vous devez vous présenter au bureau du **Local 144** pour vous inscrire une première fois lors de votre mise à pied. Par la suite, vous n'avez qu'à nous téléphoner toutes les deux semaines pour maintenir votre carte sur la liste des membres en chômage.

Pas de cotisation syndicale pour nos membres en chômage

En plus, les membres du **Local 144** n'ont plus à payer de cotisation syndicale lorsqu'ils sont en chômage. (Attention: cette disposition ne s'applique pas aux membres qui doivent maintenir leur affiliation au UA.)

De nouveaux agents d'affaires pour mieux vous représenter

En mars, le **Local 144** a embauché un nouvel agent d'affaires, le confrère Patrick Coursol, pour assurer le service syndical dans les régions de Sorel-Tracy et de la Montérégie.

Plus récemment, le confrère Martin Lalonde a été nommé pour agir à titre d'agent d'affaires pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James. Le **Local 144** se doit d'être présent dans tous les secteurs pour représenter nos métiers auprès des grands donneurs d'ouvrages, mais aussi des plus petits. Chaque emploi compte.

Assurer une relève

L'heure de la retraite est arrivée pour notre confrère Paul Lapointe. Nous avons donc établi avec lui un plan afin d'assurer aux membres du **Local 144** le même service de qualité auquel ils étaient habitués dans le règlement de leurs dossiers d'avantages sociaux.

Marianne Delley a été choisie pour suivre ces dossiers. Elle sera épaulée pendant encore quelques mois par Paul Lapointe qui la conseillera et l'aidera à connaître toutes les subtilités de nos régimes d'assurance et de retraite. Marianne s'est également vue confier le dossier de l'information. Site Web, page Facebook, journal, lettre électronique sont maintenant sous sa responsabilité. Cela nous permettra d'assurer un contact constant avec chacun de vous.

Une même image à travers toute l'industrie

Les membres du **Local 144** sont les meilleurs militants de l'industrie de la construction, mais nous voulions aller encore plus loin en créant un véritable sentiment d'appartenance entre tous les membres du Local. En 2014, nous avons donc créé un nouveau logo, adopté de nouvelles couleurs pour mettre en évidence nos métiers. Nous avons également décidé de fournir gratuitement un chapeau de sécurité à tous les membres du **Local 144**. D'un seul coup d'œil, vous pouvez maintenant repérer vos confrères & consœurs sur un chantier.

Une attitude positive, proactive

Cette année, nous avons mis beaucoup d'efforts pour développer de bonnes relations avec nos donneurs d'ouvrages, nos employeurs. Nous faisons le pari qu'il est plus facile de faire respecter nos conditions de travail quand notre main-d'œuvre est appréciée, recherchée. Cela ne signifie pas qu'il faille tout accepter, mais nous pensons que notre présence peut aider à résoudre les problèmes rencontrés sur les chantiers. Cette attitude ne peut que favoriser l'embauche des membres du Local.

Agir, là où ça compte

Au cours des derniers mois, le ministre du Travail, Sam Hamad, a procédé à ma nomination au sein du conseil d'administration de la CCQ. Il s'agit d'un poste important qui nous permet de faire valoir le point de vue des membres du Conseil provincial (International) dans la gestion de cet organisme qui est financé en partie par vos cotisations.

Création du fonds de grève

À la suite des deux dernières grèves que nous avons connues sur les chantiers, le **Local 144** a jugé essentiel de mieux y être préparé en instituant un fonds de grève en prévision de futures luttes syndicales. En 2014, nous avons alloué un montant initial de 3 millions de dollars pour la création de ce fonds. Chaque mois, un montant de 1\$ par membre qui travaille y est versé pour augmenter notre cagnotte.

Négociations dans l'IC-I

Les négociations des conventions collectives dans les secteurs institutionnel-commercial et industriel ont sans nul doute été le grand événement de 2014. À titre de porte-parole de l'Alliance syndicale, j'ai eu à piloter ce dossier qui s'est avéré très difficile à cause des nombreuses demandes de recul présentées par la partie patronale. Dans les circonstances, nous avons été le plus loin possible pour obtenir des conditions de travail décentes pour les travailleurs œuvrant dans ces secteurs.

Cependant, les litiges sur la rémunération des heures supplémentaires et des frais de déplacement ne sont pas encore résolus. Ces questions ont été soumises à l'arbitrage. C'est au cours des prochains mois, qu'une décision devrait être rendue sur ces dispositions.

L'activité en 2015

Au chapitre de l'emploi, 2014 aura été une très bonne année pour les membres du **Local 144**, mais les prochains mois risquent d'être un peu plus difficiles, particulièrement dans les secteurs industriel et résidentiel. Il y a beaucoup de projets à l'étude, mais pour l'instant, ils demeurent sur les tables à dessin. L'activité dans l'institutionnel-commercial devrait être relativement stable et se comparer à ce que nous avons connu cette année. Au cours des prochains mois, le **Local 144** va donc intensifier ses efforts pour développer de bonnes relations avec les autres locaux canadiens du UA afin de vous permettre d'accéder à des chantiers, ailleurs qu'au Québec.

En terminant, je m'associe à notre Comité exécutif, à vos agents d'affaires et à notre personnel de bureau pour vous souhaiter ainsi qu'à votre famille une très belle période des Fêtes. Profitez-en pour célébrer en famille et avec vos amis. Pensez à avoir un geste pour les personnes qui sont seules et soyez prudents lors de vos activités.

Permettez-moi également de souhaiter que les membres du **Local 144** continuent à être toujours aussi solidaires entre eux. Prenons la résolution de nous respecter entre confrères & consœurs. Si un problème survient, ne vous gênez pas, ma porte est toujours ouverte pour en discuter.

Joyeuses fêtes à tous.

Sylvain Morissette

Votre confrère et gérant d'affaires,
Sylvain Morissette



DEVENIR MEMBRE UA: SIMPLE COMME BONJOUR!

■ Par Ron Maisonneuve, votre représentant UA



Chers confrères & consœurs,

Ayant plus de 326 000 membres au sein de 350 sections locales partout en Amérique du Nord et regroupant 55 000 travailleuses et travailleurs à travers tout le pays, le UA est un véritable leader dans l'industrie de la tuyauterie. En faire partie, c'est choisir de rejoindre les meilleurs!

Au Québec, pour devenir membre UA, il ne suffit pas de voter à la CCQ. Il faut aussi le demander à votre section locale. Ce n'est pas compliqué, mais il y a un processus à suivre. Votre gérant d'affaires ou agent d'affaires du **Local 144** peut vous l'expliquer et faciliter cette démarche.

L'Association Unie a vu le jour en 1889. Neuf ans plus tard, elle accordait une charte au **Local 144**, l'une des plus vieilles sections locales du UA.

Voici quelques avantages que vous procure votre carte de membre UA

Faire partie d'une grande famille où l'amour et la fierté d'occuper nos métiers nous unissent. Cette fraternité et cette entraide qui règnent entre nos membres valent leur pesant d'or.

Avoir accès aux meilleurs emplois à l'extérieur du Québec en ayant l'opportunité de travailler sur les plus gros chantiers au Canada. Cet accès permet de bénéficier d'excellentes conditions de travail et d'acquérir une expertise hors du commun dans votre métier.

Augmenter ses possibilités d'emploi en ayant accès à des postes disponibles dans des ateliers de fabrication syndiqués avec les sections locales du UA.

Faire partie d'une organisation qui existe depuis 125 ans et qui a comme priorité de faire que ses membres conservent leur réputation d'excellence.

Une expertise pour négocier les meilleures conditions en faisant partie d'une organisation qui a toujours été le fer de lance des luttes ouvrières. C'est un lieu d'échange qui permet d'importer un peu partout en Amérique du Nord des conditions de travail similaires pour les métiers de la tuyauterie.

Travailler à faire respecter nos juridictions de métier en faisant partie d'une organisation syndicale qui négocie et discute constamment avec les autres métiers de la construction pour faire reconnaître nos juridictions de métier et les adapter aux nouvelles réalités.

Participer pleinement à sa vie syndicale en ayant la possibilité d'occuper une fonction au sein de sa section locale, soit à titre d'officier ou d'agent d'affaires. S'impliquer syndicalement, c'est sentir que nous pouvons faire une différence dans l'avancement de nos métiers.

Nous espérons grandement vous accueillir à titre de membre UA et ainsi atteindre de nouveaux standards, pour amener nos métiers encore plus loin et défendre avec fierté l'industrie de la tuyauterie!

Pour mieux connaître le UA, visitez notre site internet ou venez échanger avec nous sur Facebook. Ces sites sont entièrement développés au Canada.

www.uacanada.ca

www.facebook.com/uacanadamembers

RECONNAISSANCE POUR NOS MILITANTS – 2014

Vous représentez l'esprit de fraternité et de solidarité qui a toujours animé les membres de l'Association Unie du **Local 144**. Votre fidélité inébranlable, dans les bons moments, comme dans les moins bons, à travers les succès et certes quelques déceptions, a fait de vous des militants d'exception. Votre section locale ainsi que l'Association Unie vous en sont reconnaissantes.



30 ans

Yvon Béchard
Normand Bellerose
Pierre Bellerose
Michelin Bolduc
Martin Bouchard
Guy Chabot
Robert Cloutier
Germain Corriveau
Claude Coté
Mario Côté
Berthier Dubé
Norman Émery
Jean-Yves Emond
Robert Gaudette
Mario Geneau
André Godard
Yvon Kelly
Siefried Lang
Claude Lessard
Pierre Levesque
Jacques Pichette
Michel Pichette
Renaud Rioux
Jean-Guy Rousseau
Marcel Talbot
Gilles Tremblay
Marc Villeneuve



35 ans

Georges Asselin
Gilles Bernier
Yvon Berthiaume
Richard Bibeau
Pierre Boisvert
Pierre Boucher
Noël Chamberland
Réal Daigle

Mario Derome
André Dessureault
Clermont Gallant
Jean-Paul Hébert
Jean-Pierre Hébert
Marc Hélie
Normand Héon
Gaétan Jolin
Normand Laflamme
Gary Legresley
Nelson Michaud
Jean-Marc Mongrain
Michel Morasse
Pierre Morissette
Réal Poirier
Robert Poirier
Yvan Poliquin
Martial Ricard
Jean-Pierre Roy
Denis St-Louis
Denis St-Pierre
Marcel St-Pierre
Roberto Torrenti
Paul Veillette



40 ans

Clément Bilodeau
Jean-Paul Debonville
Pierre Descheneaux
Georges A Gonsalves
Normand Gosselin
Michel Heynemand
Réal Lamothe
Claude Lanctot
Yvon Lemay
Jean-Paul Martel
Yvon Otis
Robert Pelletier
Riel Perreault
Jacques Pineault



45 ans

Gilles Bibeau
Gilles Bilodeau
Carol Boisvert
Jean-Claude Boutet
Claude Brulotte
Gilles Cloutier
André Daigle
Victor Daunais
Donald Dubé
Richard Duchesne
Robert Duchesne
Marc Ferland
Jeannot Fréchette
René Gagnon
André Helie
Marius Huot
Gilles Lemay
Guy Lemoine
André Lévesque
Pierre Michaud
Yvon Picard



50 ans

Nicholas Akrivos
André Asselin
Raymond Audet
Denis Belhumeur
Robert Belisle
André Carrier
André Charron
Gilbert Charron
Luigi Colapelle
Pierre Collette
Paul-Henri Croteau
Gérard Cyr
Simon Cyr
Walbert Dea



55 ans

P Paul Beauchemin
Guy Bolduc
Jean Cagney
Marcel Durand
Euclide Hébert
Georges Laporte
Richard Martineau
Maurice Pouliot



60 ans

Roger Vigneau

HOMMAGE À UN HOMME EXEMPLAIRE

Notre confrère et doyen, Paul Lapointe, une véritable référence en matière d'avantages sociaux, a reçu plusieurs marques de reconnaissance lors du gala soulignant le 50^e anniversaire du Conseil provincial en novembre dernier.

Par l'intermédiaire d'une vidéo, le ministre du Travail, Sam Hamad, lui a remis un certificat hommage afin de reconnaître la contribution exceptionnelle de Paul Lapointe à la création et à la pérennité des régimes d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction.

Il a également reçu la médaille de l'Assemblée nationale de la part de Marie Montpetit, députée de la circonscription de Crémazie, en reconnaissance de sa contribution à l'avancement du régime des avantages sociaux dans l'industrie de la construction.

Enfin, le président du Conseil provincial, le confrère Daniel Gagné, lui a remis un prix Hommage en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la création du régime des avantages sociaux pour l'ensemble des travailleurs de la construction.

Ces honneurs largement mérités rejaillissent sur toute notre section locale. En tant que collègues, travailleurs & travailleuses, nous sommes choyés et fiers de pouvoir le compter parmi nous.

Félicitations Paul Lapointe!



BONNE RETRAITE GAÉTAN MICHAUD

Le départ à la retraite met un point final à une longue vie au travail. C'est un moment de libération, mais également un saut dans l'inconnu. C'est en juillet dernier que nous lui avons souhaité un bon départ à la retraite. Que vous l'ayez connu en tant que confrère, délégué de chantier, agent d'affaires ou tout simplement en tant qu'ami, nous avons toujours apprécié sa justesse, ses principes et sa franchise. Nous aimerions encore une fois remercier Gaétan Michaud pour ses loyaux services et son implication au sein du **Local 144** depuis plusieurs années. Nous te félicitons pour cette belle carrière, nous te souhaitons également une très belle et longue retraite, elle est bien méritée.



Profites-en Gaétan!

Au nom de toute l'équipe ainsi que des membres du **Local 144**.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Du hockey, toujours !!

Venez vous inscrire!

Du plaisir garanti, une bonne compétition et une mise en forme pour tous les niveaux.



Une journée ski !

Au Mont Ste-Anne, samedi le **21 février 2015** :

- Lieu de rencontre pour le transport au bureau du **Local 144** à Montréal.
- Départ le samedi matin à 5h45 Am.



PLACES LIMITÉES !

Réservez votre place avant le 1^{er} février 2015.

	Prix original	Prix membres
Adulte	75\$	60\$
Étudiant 13 à 17ans	55\$	40\$
Enfant 6-12ans	38\$	15\$

- * un petit goûter (muffins, jus) vous sera servi dans l'autobus
- * Pour plus de renseignements, s'adresser à Paul Vincent 450-454-3559/514-386-3559

Visitez le site Web ou notre page Facebook pour connaître nos autres activités. www.local144.ca

TOURNOI DE POKER TEXAS HOLD'EM

Départ avec 20 000 jetons

Add On (5 000 jetons supplémentaires)

Tirage moitié-moitié et plusieurs prix de présence

Nourriture et breuvages en vente sur place

Coût d'entrée : 60.00 \$

Non remboursable (transfert de nom seulement)

Le **7 février 2015** au Buffet Le Rizz situé au 6630, Jarry Est à Montréal

Enregistrement à 8h00 AM



AU PROFIT DE

opération
enfant
soleil



Info/Achat contactez : Christian Desy 450 589-3996 / 514 794-3996

Voici quelques photos de nos membres du **Local 144**

Nous vous invitons également à nous faire parvenir vos photos (événements, chantiers, etc.) Nous les afficherons sur notre page Facebook ainsi que sur le site Web. Vous pouvez les envoyer à l'adresse courriel suivante: marianne.delley@local144.ca



ENTENTE DE PRINCIPE INSTITUTIONNEL – COMMERCIAL – INDUSTRIEL (IC-I)

POUR LES SECTEURS INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Les négociations n'ont pas été chose facile, mais nous sommes fiers d'être restés debout! Faisons un bref retour en arrière. C'est à la suite d'une décision démocratique et majoritaire que les travailleurs ont exercé leur droit de grève pendant près de deux semaines en 2013. Vous n'avez pas seulement débrayé pour obtenir de nouvelles conditions ou préserver celles acquises durement au cours des ans. Vous l'avez fait aussi pour garder **vos** metiers bien vivants. Nous sommes conscients des côtés négatifs d'une grève. Sachez que personne ne veut être en conflit de travail. Pour en minimiser les conséquences, nous avons implanté un fonds de grève pour que nous puissions nous donner les moyens de gagner nos luttes. Tant en 2013 qu'en 2014, votre soutien, votre implication et votre militantisme ont fait une grande différence. Prenant exemple sur nos prédécesseurs, nous avons prouvé que nous avions à cœur de conserver des conditions durement acquises.

En 2013, nous avons eu droit à un retour forcé suite à l'adoption d'une loi spéciale par le PQ. En 2014, nous avons reçu un avertissement du ministre du Travail, Sam Hamad, qu'une autre loi spéciale était en préparation en cas de grève. Les discussions se sont poursuivies entre l'Association de la construction du Québec et l'Alliance syndicale. Le message du ministre était clair, nous devions arriver à une entente négociée.

Augmentation de salaire

31 août 2014	2,4%
26 avril 2015	2,2%
1 ^{er} mai 2016	2,3%

Les primes

	Avant	31 août 2014	26 avril 2015	1 ^{er} mai 2016
Prime d'équipe	10%	10%	12%	12%
Prime Chef d'équipe	9%	11%	11%	12%
Prime Chef de groupe*	12%	14%	14%	15%

*avec preuve justificative

Stationnement

	Avant	Depuis le 31 août 2014
Stationnement	Maximum de 11 \$/jour*	Maximum de 20 \$/jour*

*avec preuve justificative

Utilisation du véhicule du salarié

	Avant	31 août 2014	1 ^{er} mai 2016
Véhicule	0,44 \$/km	0,48 \$/km	0,49 \$/km

Indemnité de frais de chambre et pension à partir de 120 km.

Avant	Au 31 août 2014	26 avril 2015	1 ^{er} mai 2016
122,40 \$/jour	127,50 \$/jour	132,50 \$/jour	137,50 \$/jour

Chantiers isolés

Projets de la Baie-James, projets hydroélectriques situés au nord du 55^e parallèle.

Institutionnel, commercial et industriel	
Après 21 jours de présence	7 jours de congé
ou	
Après 35 jours de présence	10 jours de congé
Industriel lourd	
Après 21 jours de présence	7 jours de congé
ou	
Après 28 jours de présence	10 jours de congé

Frais de déplacement (Google)

Nouveau! Utilisation de Google maps pour calculer la distance. (Chemin usuel)

Institutionnel et commercial	
	Au 31 août 2014**
Entre 65 km et 89 km	35 \$/jour
De 90 km à 119 km	40 \$/jour
Pour plus de 480 km*	Une journée de pension payée au début du chantier et une à la fin.

* Dans le cas où le salarié n'a pas effectué une semaine complète de travail, avec la concordance concernant le chemin utilisé pour le calcul du 480 km en lien avec la règle générale, l'employeur devra ajouter le paiement d'une pension à la fin du chantier.

**2015 et 2016 sera décidés par un conseil d'arbitrage

Soudeur – Remboursement en cas d'échec

Depuis le 31 août 2014, en cas d'échec du salarié aux examens :

- « Canadian Welding Bureau »;
- Classe A haute pression;
- Classe B haute pression.

Le salarié aura droit à un remboursement de 150 \$ maximum sur les frais de l'examen.

Perte ou Vol

Le montant de la valeur de dédommagement prévu passera à 600 \$ pour tous. Une franchise de 25 \$ devra être assumée par le salarié lors d'un tel événement.

Horaire de travail

Règle: établissement de l'horaire pour une période minimale de 5 jours ouvrables consécutifs.

Institutionnel et commercial – ajout de trois plages horaires	
1.	6h à 14h30
2.	8h30 à 17h
3.	9h à 17h30

Augmentation de la cotisation travailleur au régime de retraite

8,8% de plus
0,20 \$ de plus

9% de plus
0,15 \$ de plus

9% de plus
4,5% de plus

	Cotisation travailleur	Cotisation patronale	Cotisation totale
Avant			
Compagnon, soudeur	3,40 \$	4,075 \$	7,475 \$*
Apprenti	0,80 \$	3,335 \$	4,135 \$*
Depuis le 31 août 2014			
Compagnon, soudeur	3,875 \$	4,075 \$	7,95 \$*
Apprenti	1,00 \$	3,335 \$	4,335 \$*
26 avril 2015			
Compagnon, soudeur	4,050 \$	4,005 \$	8,055 \$*
Apprenti	1,15 \$	3,265 \$	4,415 \$*
1^{er} mai 2016			
Compagnon, soudeur	4,143 \$	4,005 \$	8,148 \$*
Apprenti 1	0,966 \$	3,265 \$	4,231 \$*
Apprenti 2	1,159 \$		4,424 \$*
Apprenti 3	1,352 \$		4,617 \$*
Apprenti 4	1,642 \$		4,907 \$*

* Notez que dans la cotisation totale, il faut soustraire de la cotisation patronale un montant de 1,925 \$ qui sert à éponger le déficit actuariel du régime de retraite. Voir plus bas le nouveau montant pour 2015.

Temps supplémentaire

Aucune entente sur ce sujet avec la partie patronale. Celui-ci sera soumis à un conseil d'arbitrage.

(Ne concerne pas les « shutdowns » et les chantiers en haut du 55^e parallèle.)

Vêtements et équipements de sécurité

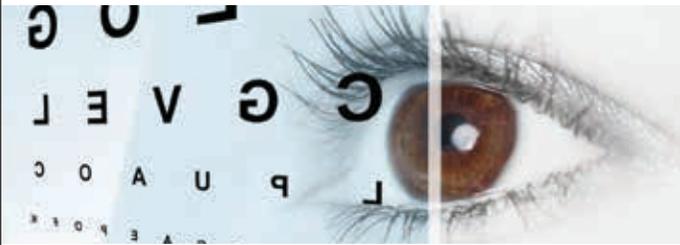
L'indemnité augmente de 0,05 \$ au 31 août 2014 et de 0,05 \$ au 1^{er} mai 2016.

Recul de la partie patronale sur les demandes suivantes :

1. Reprise du temps la fin de semaine à cause d'intempéries durant la semaine
2. Mobilité provinciale pour tous

AVANTAGES SOCIAUX

Correction de la vue au laser



Depuis juillet 2014, vous avez la possibilité d'avoir un remboursement de Médic Construction pour une correction de la vue au laser.

Protections d'assurance – régime des tuyauteurs

Assurance maladie	AT	BT	CT	DT	RT1, RT2, RT3 et Z
Soins de la vue					
Traitement au laser pour correction de la vue salarié et conjoint (seulement)	Remboursement à 60%	Remboursement à 60%	Remboursement à 60%	Remboursement à aucun	Remboursement à aucun
	Maximum à vie 2000\$	Maximum à vie 1500\$	Maximum à vie 1000\$	Maximum à vie aucun	Maximum à vie aucun

Protections d'assurance – régime de base

Assurance maladie	A	B	C	D	R1, R2, R3 et Z
Soins de la vue					
Traitement au laser pour correction de la vue salarié et conjoint (seulement)	Remboursement à 60%	Remboursement à 60%	Remboursement à 60%	Remboursement à aucun	Remboursement à aucun
	Maximum à vie 2000\$	Maximum à vie 1500\$	Maximum à vie 1000\$	Maximum à vie aucun	Maximum à vie aucun

Un peu plus!

Être membre du **Local 144**, c'est également bénéficier d'avantages supplémentaires. Marianne Delley a négocié un rabais corporatif chez Lasik MD pour vous afin d'en avoir encore plus dans vos poches.

Pour avoir accès à ce rabais, il vous suffit de téléphoner Marianne Delley – 514-385-1171 poste 1007/sans frais au 1-800-361-9843 afin d'avoir une lettre de confirmation.



UN NOUVEAU CHOIX

La retraite partielle

La retraite partielle est offerte depuis le 1^{er} juillet 2014.

C'est une option qui permet au travailleur admissible de commencer à recevoir une première rente, celle du compte général.

Le régime de retraite est divisé en deux comptes

Compte général	Compte complémentaire
<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit des cotisations des employeurs et du travailleur avant 2005. Le montant de la rente est indiqué sur le relevé annuel pour le travailleur qui y a cotisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit du compte que les employeurs et le travailleur cotisent présentement. La valeur de ce compte varie en fonction du rendement obtenu et des cotisations versées. La connaissance du montant de la rente est calculée lors de la retraite.

La retraite partielle vous permet de recevoir une rente et vous autorise ainsi que votre employeur à continuer de verser des cotisations dans votre compte complémentaire. Lorsque le moment vous conviendra, vous pourrez alors faire la demande pour recevoir une deuxième rente qui proviendra de votre compte complémentaire.

Voici les conditions pour recevoir cette rente partielle

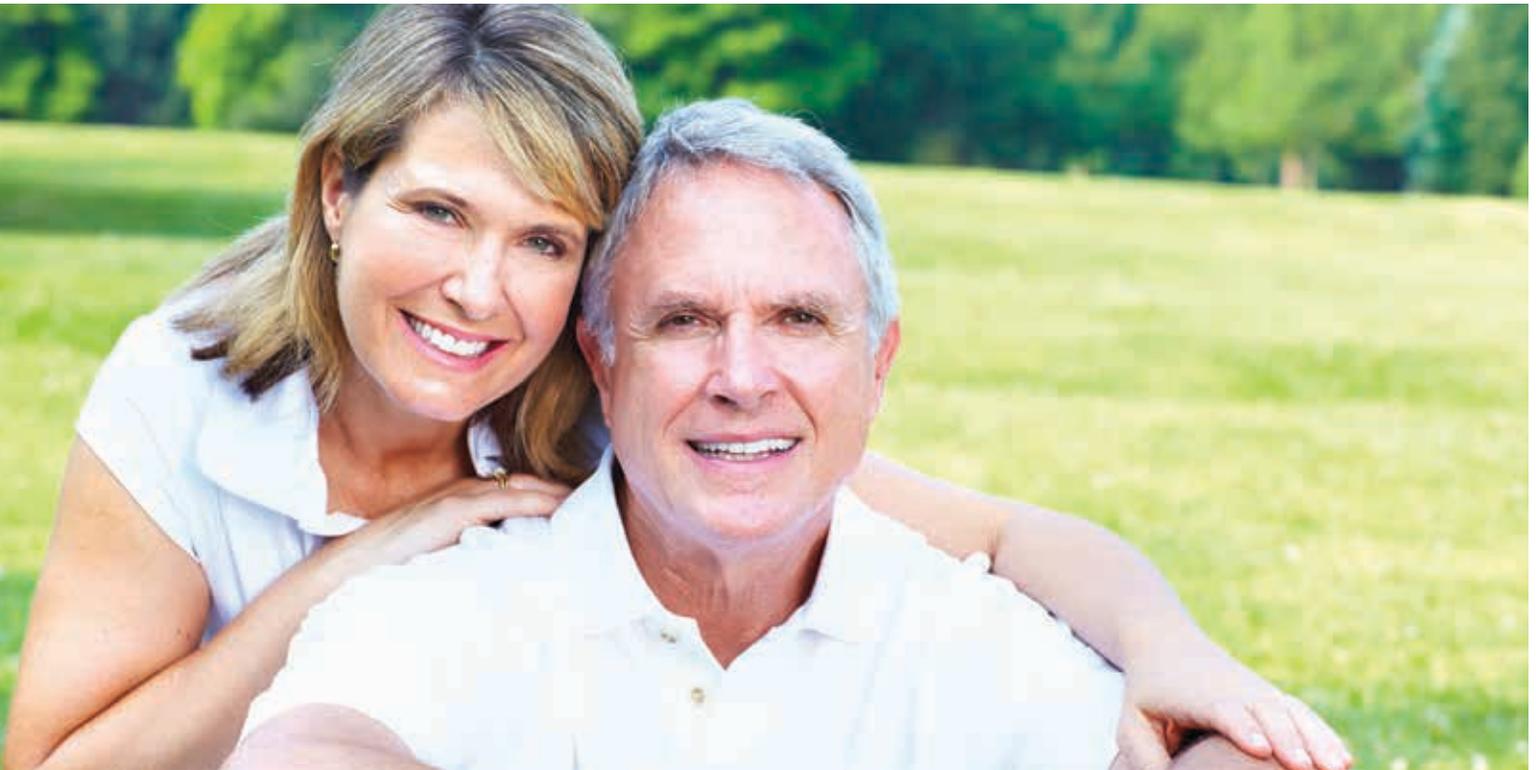
1. Avoir cotisé au régime de retraite avant 2005;
2. Avoir accumulé au moins 21 000 heures travaillées au régime de retraite, (excluant celles prises en compte pour le calcul d'une prestation du compte général qui a déjà été payée);
3. Être admissible à recevoir une rente du compte général;
4. Avoir accumulé au compte général une rente d'au moins 150\$ par mois, avant l'ajout du supplément de 12,5%;

À quel âge peut-on prendre sa retraite ?

Vous avez plus de 65 ans: vous êtes automatiquement admissible à prendre votre retraite partielle ou complète.

Vous êtes âgés de 55 à 65 ans : vous êtes admissible à prendre votre retraite partielle ou complète. Cependant, le montant de la rente pourrait être réduit si vous n'avez pas le nombre d'heures travaillées et/ou si le nombre d'années de participation au régime de retraite ne rencontre pas les conditions minimales.

S'OFFRE À VOUS POUR LA RETRAITE



Vous êtes âgés de 50 à 54 ans : vous êtes admissible à prendre votre retraite partielle ou complète, mais sachez que votre rente provenant du compte général sera automatiquement réduite pour le reste de votre vie.

Si vous êtes admissible à une rente sans réduction, il est généralement avantageux de prendre votre retraite partielle ou complète dès l'âge de 55 ans, car le montant auquel vous avez droit n'est pas récupérable. Vérifiez dès votre 55^e anniversaire !

Conditions minimales d'une rente sans réduction

Âge	Heures travaillées	Années de participation au régime de retraite (au compte général ou au compte complémentaire)
55 ans	35 000	25
56 ans	33600	24
57 ans	32200	23
58 ans	30800	22
59 ans	29400	21
60 à 64 ans	14000 ou moins	Aucun nombre d'années requis

* Consultez votre relevé annuel de retraite afin de connaître vos heures travaillées accumulées ainsi que le nombre d'années durant lesquelles vous avez contribué au régime de retraite de l'industrie de la construction.

Dans le cas où **vous prenez votre retraite complète et que vous continuez à travailler**, votre employeur et vous devez continuer de verser des cotisations au régime de retraite. Ces cotisations n'augmenteront pas le montant de la rente, mais elles vous seront remboursées, moins la partie qui sert à éponger le déficit de la caisse de retraite.

Pour toutes questions n'hésitez pas à téléphoner au **Local 144** – Marianne Delley poste 1007 ou courriel marianne.delley@local144.ca.

Retraite : plus dans VOS poches !

Le régime de retraite présente un déficit important. Afin de l'éponger, un montant de 2,00 \$, réduit quelques années plus tard à 1,925 \$ était prélevé sur la cotisation patronale. Le problème n'est pas complètement résolu, mais nous sommes en voie d'atteindre notre objectif. À compter du 28 décembre 2014, la cotisation de l'employeur servant à rembourser le déficit au régime de retraite passera de 1,925 \$ à 1,335 \$.

Ceci représente une **augmentation de 0,59 \$** qui s'ajoute directement dans votre régime du compte complémentaire. Donc, votre régime de retraite grossit !!

ENCORE PLUS DE NOUVEAUTÉS!

Fonds de grève

Qu'est-ce que c'est:

Un fonds constitué par un syndicat en vue d'assurer à ses membres une aide financière en cas de grève et d'assumer diverses dépenses occasionnées par le conflit de travail.¹

Nous l'avions dit, nous l'avons fait!

C'est en mai 2014 qu'il y a eu la création d'un fonds de grève de 3 millions de dollars. Nous voulions soutenir l'exercice de vos droits. Ce fonds a pour but d'indemniser les travailleurs lors d'une grève. Nous finaliserons les modalités au cours de l'année, mais le principe est adopté.

Abolition de la cotisation syndicale

En janvier 2014, le **Local 144** a aboli la cotisation syndicale que vous deviez payer mensuellement lorsque vous vous retrouviez au **chômage**. Nous sommes convaincus que cette mesure vous permettra d'alléger vos obligations lorsque vous êtes en période de chômage. Nous vous encourageons à venir vous inscrire au bureau de référence de main-d'œuvre dès votre mise à pied.

* La cotisation était de 13\$ par mois pour les compagnons et soudeurs et de 5\$ pour nos apprentis.

* Notez cependant que les membres du Local qui sont initiés doivent continuer de payer leurs frais d'affiliation à l'Association Unie (UA) chaque mois.

1 Définition tirée de l'Office québécois de la langue française, <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/> [En ligne](page consulté le 11 novembre 2014)

Une référence toujours aussi efficace

Le Carnet référence construction, c'est le nouveau système de référence de main-d'œuvre. Ce nouveau régime, dirigé par la CCQ, nous amène à procéder autrement, mais ne nous empêche pas d'agir. **Dès votre mise à pied, informez-nous le plus tôt possible!** Nous serons donc en mesure de vous référer aux employeurs qui sont à la recherche d'une main-d'œuvre compétente et spécialisée pour les chantiers de construction situés au Québec. Veuillez prendre note que les chantiers de construction situés à l'extérieur du Québec et les ateliers de fabrication, la référence de main d'œuvre se fait comme auparavant.

NOUVELLES FAÇONS DE FAIRE

Signature de carte

Depuis le 3 novembre 2014, les cartes de «sans-travail» seront signées à votre local régional qu'une seule fois lorsque vous êtes en période de chômage. Par la suite, vous devrez vous rapporter toutes les deux semaines, **par téléphone**, à la personne attitrée au service de référence de main-d'œuvre. *Pour toutes questions, n'hésitez pas à téléphoner au **Local 144** de votre région.*

Si vous ne vous êtes pas déjà inscrit, nous vous invitons à le faire sans tarder. Ne vous privez pas d'accéder à un emploi intéressant. Informez-nous de votre disponibilité!





Casque de sécurité du Local 144

Vos agents d'affaires vous ont remis le casque du **Local 144** lors de leurs visites sur vos chantiers! Affichez-vous en les portant et soyez fier d'être membre du **Local 144**.



Vous n'avez pas votre casque? Venez le chercher au **Local 144**. Vos agents d'affaires peuvent aussi vous en remettre un lors des assemblées régionales ou sur les chantiers.



Facebook

Nous y avons adhéré parce que nous voulons vous donner la possibilité d'échanger entre vous. Nous espérons que cet outil permettra aux membres d'élargir leurs réseaux de contacts dans leur métier, voire même de faire de nouvelles connaissances. Nos fans qui nous envoient des photos de leur chantier, vous permet aussi de voir le beau travail qui y est réalisé. La page vous permet aussi d'être au courant de tous les événements qui sont organisés au sein de votre section locale.

Formation, c'est le temps !

Nous sommes fiers de recommander des travailleurs qualifiés et compétents. Pour ce faire vous devez continuellement vous perfectionner et vous former. Les temps seront plus tranquilles, voici une occasion pour vous de suivre des cours. N'oubliez pas, il y a des incitatifs versés aux travailleurs admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction. Ces incitatifs sont basés sur le nombre de kilométrages à parcourir, le montant varie de 20\$, 40\$ et 130\$/jour ou soir de cours, plus le kilométrage. Informez-vous et inscrivez-vous!



Téléphonez à votre Local régional pour plus d'informations.

Nouveau look pour le site Web

Une nouvelle ère, de nouvelles couleurs, une nouvelle façon de faire! Voilà beaucoup de changements, mais tous véhiculent le même message: **notre force, c'est ensemble que nous la bâtissons!**

Le **Local 144** est fier d'annoncer le pré-lancement de son tout nouveau site Web!



Le site reconfiguré présentera de nouvelles sections, de nouvelles caractéristiques qui vous permettront de trouver l'information plus rapidement. Il est conçu pour vous permettre d'accéder facilement aux informations sur l'équipe, les conventions collectives, les avantages sociaux, le UA, notre page Facebook, des photos et plus encore.

Attendu en 2015... WWW.LOCAL144.CA



À LA MÉMOIRE DE NOS DISPARUS

Nous aimerions offrir nos plus sincères condoléances aux proches de nos membres décédés cette année. Ils ont laissé une empreinte derrière eux par leur implication et nous voulions le souligner.

Arthur Abrantes 85 ans
Jean-Paul Alexandre 74 ans
Martin Allaire 39 ans
Jean-Paul Ares 71 ans
Jean-Claude Aucoin 78 ans
Gorge Barreto 72 ans
Régent Beauchemin 81 ans
Guy Beaudoin 73 ans
André Beaulieu 72 ans
Gaétan Beaupré 68 ans
Benoit Bélanger 87 ans
Gilbert Belleville 80 ans
Lionel Bernier 86 ans
Denis Bertrand 80 ans
Gérard Bertrand 86 ans
Samuel Bérubé-Bergeron 19 ans
Robert Best 65 ans
Justin Blais 77 ans
Arthur Boisjoly 80 ans
Pierre Boulais 77 ans
Gilles Busque 62 ans
Léopold Cardin 75 ans
Guy Chenard 80 ans
Jean-Claude Chouinard 70 ans
Carmin Luigi Cianciulli 79 ans
Yvon Constant 63 ans
Georges Croteau 81 ans
Jean-Pierre Cyr 64 ans
Gilles Daneau 77 ans
Paul Desaulniers 70 ans
Bernard Desroches 78 ans
Claude Drouin 77 ans
Serge Élément 66 ans
Normand Émond 72 ans
Guy Faubert 66 ans
Dominique Fontaine 81 ans
Gaston Fullum 70 ans
Régis Gaudreau 64 ans
Paul-Émile Girard 73 ans
Roland Girard 72 ans
Maurice Gourgues 84 ans
Ghislain Grégoire 64 ans
Jamie Labillois 38 ans
André Lachance 73 ans
Jules Lamoureux 67 ans
Fernand Landry 81 ans
Georges Lapierre 78 ans
Bernard Laroche 74 ans

Michel Lasalle 66 ans
Fernand Lefebvre 84 ans
Roger Lessard 75 ans
Marcel Letendre 68 ans
Claude Letourneau 85 ans
Jean-Louis Letourneau 71 ans
Roland Locas 83 ans
Fernand Lussier 89 ans
Arthur Majeur 78 ans
Alfred Marchand 87 ans
André Mathieu 77 ans
Bertin Mathieu 86 ans
Claude Mavre 74 ans
Marcel Michaud 77 ans
Léopold Morin 83 ans
Paul-Émile Nadeau 88 ans
Gilles Néron 68 ans
Serge Néron 64 ans
André Nolet 54 ans
Jacques Ouimet 69 ans
Christopher Penning 24 ans
Yves Paquet 85 ans
Rolland Paré 83 ans
Fernand Pelletier 77 ans
Marcel Perreault 79 ans
Armel Plourde 58 ans
Charles Racicot 82 ans
Paul Raymond 73 ans
Gilles Robert 69 ans
Jacques Robitaille 66 ans
Roger St-Aubin 73 ans
Robert St-Cyr 74 ans
Maurice St-Jacques 66 ans
Raymond Thivierge 77 ans
Charles-Brenton Thomas 81 ans
Jean-Guy Tremblay 77 ans
Jean-Paul Trépanier 83 ans
Réal Turcotte 77 ans
Régis Vachon 80 ans
Rosaire Vaillancourt 86 ans
Germain Vallée 84 ans
Gaétan Villeneuve 63 ans
Gérard Walcott 75 ans
Paul Walcott 68 ans
Harold White 81 ans

À VOTRE AGENDA!

**MONTRÉAL, QUÉBEC,
TROIS-RIVIÈRES:**
les réunions débutent
maintenant à 19 h 30

Depuis août, des mesures ont été mises en place pour améliorer le déroulement de nos assemblées mensuelles, en réduire la durée et favoriser votre participation. Un geste pour vous aider à mieux concilier famille et implication syndicale.



MAINTENANT UN VENDREDI SOIR PAR MOIS!

Nous voulons favoriser les échanges entre vous, mais aussi créer une occasion de vous informer de vos confrères et de rencontrer vos agents d'affaires dans un contexte autre que celui des chantiers ou réunions formelles.

Depuis le 14 novembre 2014, et ce jusqu'au 13 mars 2015 inclusivement, les bureaux du **Local 144** seront ouverts jusqu'à 21 heures le 2^e VENDREDI DE CHAQUE MOIS.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MENSUELLES

MONTRÉAL

Le dernier lundi de chaque mois, sauf en juillet et décembre

19h30
Buffet Rizz

6630 rue Jarry Est, St-Léonard

Prochain rendez-vous: 26 janvier 2015

QUÉBEC

Le 4^e mardi de chaque mois, sauf juin, juillet et décembre

19h30

Salle de réception Kirouac
Salon Bureau- Bouchard

709, rue Kirouac, Québec

Prochain rendez-vous: 27 janvier 2015

TROIS-RIVIÈRES

Le 4^e jeudi de chaque mois, sauf juin, juillet, août et décembre

19h30

À la Rose d'Or

1121, Ste-Marguerite, Trois-Rivières

Prochain rendez-vous: 22 janvier 2015

SOREL
NOUVEL EMPLACEMENT

Le 1^{er} jeudi de chaque mois, sauf janvier, juin, juillet, août et septembre

19h00

Restaurant Tracy

1115 rte Marie-Victorin, Sorel-Tracy

Prochain rendez-vous: 5 février 2015

ASSEMBLÉES RÉGIONALES MENSUELLES

ST-JÉRÔME

Le 1^{er} mardi de chaque mois, sauf janvier, juin, juillet, août et septembre

19h30

À l'Ordre fraternel des Aigles

711, rue Fournier, St-Jérôme

Prochain rendez-vous: 3 février 2015

MONTÉRÉGIE/RIVE SUD

Le 1^{er} mardi de chaque mois, sauf janvier, juin, juillet, août et septembre

19h00

Au coin de la Baie (2^e étages)

1643 avenue Bourgogne, Chambly

Prochain rendez-vous: 3 février 2015

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Régulièrement, nos comités de téléphone, notre site web et notre page facebook se mettent en branle pour informer les membres du Local 144 des dates, endroits et heures où se teindront nos réunions.

VALLEYFIELD
NOUVEL EMPLACEMENT

Le 1^{er} mercredi de chaque mois, sauf janvier, juin, juillet, août et septembre

19h30

Au Resto-Bar Club Touriste

133 rue Victoria, Salaberry-de-Valleyfield

Prochain rendez-vous: 4 février 2015

ON VOUS Y ATTEND EN GRAND NOMBRE!

L'ÉQUIPE DU 144

Nous vous la présentons!

Voici l'équipe qui travaille pour vous!

Pour la majorité d'entre vous, ces noms vous sont connus, mais nous voulions que vous puissiez y mettre un visage. Toute cette équipe travaille pour vous vers un même objectif, celui de vous offrir un service hors pair. Certains sont là depuis plusieurs années, mais il y a aussi de nouvelles recrues. Expérience et jeunesse, un duo gagnant!

BUREAU DE MONTRÉAL



Éric Verdon, agent d'affaires – Centre-ville Montréal

Paul Lapointe, agent d'affaires – avantages sociaux

Daniel Coursol – formation/accréditation

Patrick Coursol, agent d'affaires – Rive-sud de Montréal

Robert Fauteux, avocat

Stéphane Favron, agent d'affaires – Extérieur du Québec/industriel

Martin Bouchard, agent d'affaires – Rive-nord de Montréal

Martin Lalonde, agent d'affaires – Abitibi-Témiscamingue/Baie-James

Martine Coderre, adjointe main-d'œuvre/formation

Caroline Bardier, adjointe à l'administration et à la comptabilité

Sylvain Morissette, gérant d'affaires/secrétaire financier

Sylvie Morin, assistante administrative

Marianne Delley, conseillère avantages sociaux/communications

Valérie Lafleur (absente sur photo), assistante administrative

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE / BAIE-JAMES



Nouvel agent d'affaires au Local 144

Félicitations! Nous sommes heureux de vous présenter **M. Martin Lalonde**, il s'occupera de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que de la Baie-James. Nous lui souhaitons tous la bienvenue.

BUREAU DE TROIS-RIVIÈRES



Yvon Gagnon,
agent d'affaires

Diane Bibeau,
secrétaire

Marc Hélie,
agent d'affaires

BUREAU DE QUÉBEC



Louis Rhéaume,
agent d'affaires

Hélène Gagné,
secrétaire

Jean-Marc Lachance,
agent d'affaires

JOYEUX NOËL, BONNE ANNÉE ET BONNES VACANCES

À l'occasion du temps des Fêtes, le rituel des retrouvailles autour d'un repas et l'échange de cadeaux resserrent les liens familiaux et amicaux. La magie de Noël réside dans l'authenticité de chacun. Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons beaucoup de bonheur, de prospérité pour la nouvelle année, ainsi que la réalisation de vos projets les plus chers! Soyez prudents lors de vos déplacements, nous aimerions vous revoir en 2015.

